

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 75

chargée de l'examen du préavis N°2024/59 Lausanne, Capitale Olympique. Demande de crédit-cadre

Présidence :	Mme Anne BERGUERAND	Les Vert-e-s
Membres présents :	Mme Marlène BERARD	PLR
	Mme Nathalie CARUEL	Les Vert-e-s
	Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER	EàG
	Mme Anouck SAUGY	PLR
	Mme Diane WILD	PLR
	M. Jean-Marc BEGUIN	Vert'lib
	M. Louis DANA	PS
	M. Mountazar JAFFAR	PS
	M. Ilias PANCHARD	Les Vert-e-s
	M. Roland PHILIPPOZ	PS
	M. Yvan SALZMANN	PS
	M. Thibault SCHALLER	UDC
Représentantes de la Municipalité :	Mme Emilie Moeschler Directrice SCS	
	Mme Myriam Pasche Cheffe du service des Sports	
Notes de séances :	Mme Camille Lemery	

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : Mardi 28 janvier 2024 Début et fin de la séance : 14h 30–14h 50

Rappel de l'objet du préavis N°2024/59 :

Lausanne, Capitale Olympique, demande de crédit-cadre pour la défense et la promotion de Lausanne en tant que capitale administrative du sport mondial et lieu de manifestations sportives de portée internationale.

Présentation du préavis et discussion générale :

Madame la Municipale nous présente ce préavis comme une demande de crédit-cadre pour les opérations de défense et de promotion de Lausanne Capitale Olympique. La Ville sollicite ce crédit-cadre par manque de budget et celui-ci est prévu sur deux ans pour qu'il coïncide avec la fin du programme de législature 2021-2026. Il sera le dernier car une grande partie de son utilisation sera dédiée aux activités de la Fondation Lausanne Capitale Olympique (FLCO), créée dans l'intervalle, et une autre partie sera aussi utilisée au financement du programme des Volontaires Sportifs Lausannois (VLS). Par la suite, on peut imaginer que le financement alloué à la FLCO et aux VLS, figurera directement dans le budget de fonctionnement annuel du Service des sports.

Conseil communal de Lausanne

Le statut de Capitale Olympique de la Ville ainsi que le fait que de nombreuses fédérations internationales s'y trouvent, représentent une chance pour l'écosystème lausannois et pour les retombées économiques. Cela nécessite toutefois une attention particulière pour que ces fédérations se sentent correctement accueillies et accompagnées.

La FLCO a été créée en 2023, dans le but de réunir les fondations sportives internationales siégeant à Lausanne et dans le Canton de Vaud. Elle est gérée par un Conseil de fondation présidé par Mme Christelle Luisier et Mme Emilie Moeschler, et composée de M Cédric Bovey, chef du Service des sports du Canton, de Madame Myriam Pasche, cheffe du Service des sports de la Lausanne, d'une représentante Relations Internationales, de Mme Amina Lanaya, directrice générale de l'Union cycliste Internationale (UCI) ainsi que d'un représentant du Comité International Olympique (CIO) et d'un représentant de Swiss Olympic. Cela relève d'une volonté d'avoir une gouvernance intégrant différents niveaux de coordination en lien avec le sport international. Les retours des fédérations internationales ont été très positifs depuis sa création.

Avec sa position de "guichet unique", chaque fédération qui arrive avec diverses problématiques, sait où s'adresser et ainsi peut être efficacement guidée et accompagnée dans ses démarches administratives.

Il est précisé que la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud sont reconnus dans le domaine du sport international et qu'ainsi la présence de fédérations internationales siégeant à Lausanne profite également aux fédérations nationales.

Dans ce crédit-cadre, certains montants concernent le travail de coordination et de rayonnement de la Ville mais aussi le travail même de la FLCO pour promouvoir Lausanne en tant que capitale administrative du sport et soutient à différentes manifestations sportives.

Questionnement des commissaires :

Il est demandé des précisions concernant la difficulté d'organiser de gros événements en raison d'une concurrence toujours plus forte de villes ou de régions plus grandes et disposant de budgets largement supérieurs et si la FLCO avait pour but de concurrencer ces budgets supérieurs.

Il nous est expliqué qu'aujourd'hui il y a des pays organisateurs proposant jusqu'à 50 millions pour une manifestation, budget que la Ville de Lausanne ne peut pas concurrencer. Néanmoins Lausanne possède d'autres atouts, et un certain nombre de fédérations internationales privilégient l'organisation des manifestations à Lausanne, cela leur permettant d'avoir un accès proche avec le CIO. Certaines manifestations ont toutefois nécessité plus de budget que prévu initialement, mais tout cela dans une certaine limite.

Au sujet du précédent crédit-cadre, il est demandé, quelle part nette des CHF 320'000.- alloués aux "institutions académiques et soutien à la Fondation, Lausanne Capitale Olympique du sport et mandat à l'AISTS pour analyser l'impact économique des organisations sportives " (ch3.1) a été versé à la Fondation et si ce montant a participé à financer sa création. On nous informe qu'en 2024, pour la Fondation, la subvention annuelle équivaut à CHF 122'000.-, il y a donc probablement un montant qui a été alloué à sa création pour 2022-2023.

Conseil communal de Lausanne

A une demande quand au fonctionnement de la Fondation concernant le choix des projets, ainsi que ses critères, on nous explique que les demandes arrivent d'abord au Service des sports, notamment pour les manifestations, puis sont partagées avec la Fondation qui donne un préavis, il faut s'assurer, avec le canton, d'avoir la capacité financière suffisante pour la manifestation en question pour pouvoir donner le feu vert.

On nous précise que la Fondation n'organise pas de manifestations mais peut faire du démarchage, donc lorsqu'il s'agit de manifestations internationales, c'est autant la Fondation, le Service des sports, la Municipalité ou le Conseil d'État qui peut suggérer un projet. Un dossier de candidature peut être construit par la Fondation en concertation avec la Ville et le Canton mais son organisation relève des budgets de la Ville et du Canton.

Au questionnement si le crédit sollicité servira à financer ou promouvoir la Fondation pour les Jeux Olympiques d'hiver 2038, il est rappelé que la FLCO n'a pas pour mission ni pour vision de soutenir financièrement une candidature aux Jeux Olympiques. Elle est impliquée dans d'autres rencontres telles que le "International Federation (IF) Forum" qui est une rencontre annuelle des fédérations internationales à Lausanne ; le "Smart Cities & Sport Summit" qui est un congrès des villes olympiques qui se réunit une année sur deux à Lausanne ; et finalement le Symposium de l'Agence mondiale antidopage (AMA) qui se tient aussi à Lausanne.

A l'issue des débats, les conclusions du préavis ont été votées en bloc et acceptées par:

- 13 oui
- 0 non
- 0 abstention

Lausanne, le 16 février 2025

La rapportrice :

Anne Berguerand

